

DÉCISION DU MAIRE

DM numéro 2026-09

**Objet : Portant approbation de l'avenant
n°1 au marché public ST2022-03 Maison
des Jeunes – Lot 04 Menuiserie intérieure**

Le Maire D'ONDRES (Landes),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22, 4°, autorisant le maire à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics lorsque le conseil municipal l'y a habilité ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2194-1 et suivants relatifs aux avenants et modifications des marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2021-09-02 en date du 02 septembre 2021 donnant délégation au maire pour signer les marchés publics et leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

VU le marché public n° ST2022-03 conclu le 13 juin 2022 avec la société SOGEME, 2175, route de Maremne 40180 SAUBUSSE, pour un montant initial de 10,220.00 € HT (12,264.00 € TTC), relatif au lot n°04 « Menuiserie intérieure » de l'opération de construction de la Maison des Jeunes ;

VU l'avenant n°1 au même marché, d'un montant de -1,1183.00 € HT (-1,419.60 € TTC), fixant le montant définitif du DGD (Décompte Général Définitif) ;

CONSIDÉRANT que cet avenant n°1 entraîne une moins-value de 1,183.00 € HT (1,419.60 € TTC), portant le montant global du marché à 9,037.00 € HT (10,844.40 € TTC) ;

CONSIDÉRANT que cette modification ne bouleverse pas l'économie générale du marché et respecte les dispositions du Code de la commande publique ;

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 040-214002099-20260212-DM2026_09-CC



ARTICLE 1 :

L'avenant n°1 au marché public ST2022-03 – lot « Menuiserie intérieure », conclu avec la société SOGEME, est approuvé.

ARTICLE 2 :

L'avenant entraîne une moins-value de 1,183.00 € HT (1,419.60 € TTC), portant le montant global du marché à 9,037.00 € HT (10,844.40 € TTC).

ARTICLE 3 :

Madame Le maire est autorisée à signer ledit avenant et tous documents nécessaires à son exécution.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera notifiée à l'entreprise et transmise au comptable public et au service de contrôle de légalité de la Préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le Tribunal Administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à ONDRES, le 12 février 2026

Eva BELIN



Maire d'ONDRES



OPERATION
"AMENAGEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS DE L'ÎLOT N3 ET
CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES"
Commune d'ONDRES

TITULAIRE : entreprise SOGEME
 adresse 2175 ROUTE DE MAREMNE
 suite 40180 SAUBUSSE
 Tel : **09,81,40,80,87** Fax :

Lot N° & intitulé **LOT04 : MENUISERIE INTERIEURE**
 Demande d'acompte n°
 Pour le mois de

	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Notifié le	Valeur
MARCHE :	10 220,00	12 264,00		
Avenant n° 1 :	-1 183,00	-1 419,60		
Avenant n° 2 :				
Avenant n° 3 :				
TOTAL Avenants :	-1 183,00	-1 419,60		
Nouveau TOTAL :	9 037,00	10 844,40		
Révisions :		0,00		
Nouveau TOTAL :	9 037,00	10 844,40		

Cauton R.G. n° 1	0,00		
Cauton R.G. n° 2	0,00		
Total des Cautions =	0,00	0,00	
Cauton Avance =	0,00	0,00	

MAITRISE D'OUVRAGE
Commune d'Ondres
 2189 Av. du 11 Novembre 1918
 40440 ONDRES
 Tel : **05 59 45 30 06** Fax :

ARCHITECTE
AGENCE AVATAR
 12 Allée Muesca
 64600 ANGLET
 Tel **05 59 59 05 59** Fax

Bureau d'Etudes Techniques
INGEROP
 4 Rue des Mésanges
 64200 BIARRITZ
 Tel **05 59 58 23 23** Fax

ORGANISATION - PILOTAGE - COORDINATION
AGENCE AVATAR
 12 Allée Muesca
 64600 ANGLET
 Tel **05 59 59 05 59** Fax

CONTRÔLEUR TECHNIQUE
SOCOTEC
 7 Chemin de la Marouette
 64100 BAYONNE
 Tel **05 57 29 06 13** Fax

COORDONATEUR S.P.S.
ELYFEC
 136 Allée Jean Rameau
 40300 PEYREHORADE
 Tel **05 56 87 41 32** Fax



entreprise
N° & intitulé

1	MARCHE HT (compris révisions et avenants) =	9 037,00
2	Soit TTC =	10 844,40

RAPPEL DES
ACOMPTES
PRECEDENTS
DEJA DELIVRES

Montant cumulé HT I	Montant antérieur HT II	Exécuté au cours du mois		
		HT III = I - II	TVA à 20,00% IV	T.T.C. V = III + IV

N°	Montants TTC
0	0,00
1	2 789,00
2	7 290,86
3	234,00
4	0,00
5	0,00
6	0,00
7	0,00
8	0,00
9	0,00
10	0,00
11	0,00
12	0,00
13	0,00
14	0,00
15	0,00
16	0,00
17	0,00
18	0,00
19	0,00

1 Détail du calcul de l'acompte :

3	Travaux sur marché	10 220,00	8 842,00	1 378,00	275,60	1 653,60
4	Travaux modificatifs	1 183,00	0,00	1 183,00	236,60	1 419,60
5	Révision calculées sur (3+4)			0,00	0,00	0,00
6	Total 3 à 4 =	9 037,00	8 842,00	195,00	89,00	234,00

2 Avances :

7	Avances démarrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Avances sur appro.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Total 7 à 8 =	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3 Remboursement Avances :

10	Avances démarrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Avances sur appro.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	Total 10 à 11 =	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

4 Pénalités divers :

13	Pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Pénalités autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Autres Frais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Total 13 à 15 =	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5 Retenue de garantie à 5 % :

17	R.G. Théorique (sur 6 - 5)	451,85	442,10			
18	Caution déposée	0,00	0,00			
19	R.G. applicable (17 - 18) =	451,85	442,10	9,76		
20	TVA à 20 % =	90,37	88,42		1,95	
21	Total TTC (19 à 20) =	542,22	530,52			229,29

6 Calcul du montant TTC :

22	Total [(6 + 9) + (12 + 16 + 19)] =	8 585,15	8 399,90	185,24		
23	TVA à 20 % =	1 717,03	1 679,98		37,05	
24	Total TTC (22 à 23) =	10 302,18	10 079,88			229,29

7 Ventilation des paiements :

25	Sous-traitant(s) (détail joint)				0,00	
26	Montant à verser à l'entreprise titulaire				0,00	

8 Pourcentages Divers :

28	Effectués sur Acomptes (22 / 1)		Effectués sur Travaux (6 / 1)	
----	---------------------------------	--	-------------------------------	--

Cumul égal au
Total TTC Col. II

10 844,40

Acompte établi le : 18/11/2024 L'entrepreneur : Signature et cachet : Société Générale de Menuiserie 215 Rue de la République - 47100 LAUSSE Tél : 09 81 40 80 87 Email : sogeime@gmail.com SIRET : 439 323 02056 - APE 4332A	Reçue le : Vérifiée le : 18/11/2024 Le Maître d'œuvre : Signature : AVATAR ARCHITECTURE & URBANISME 253 Avenue du PAdour - 64 600 ANGLET 05 59 59 05 59 atelier@avatararchitecte.com SIRET : 476 376 388 60047	Reçue le : Visée le : Le Maître d'ouvrage : Signature :
--	--	--